



dossier de presse

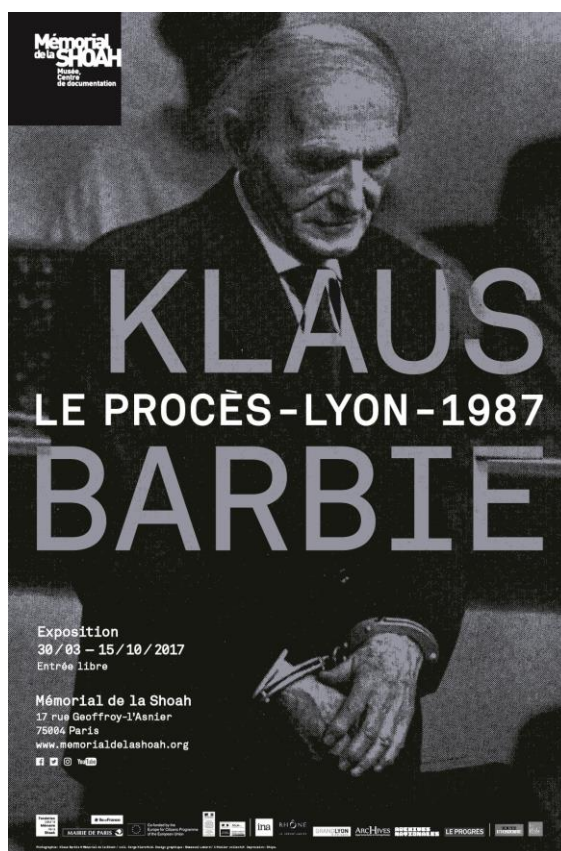
exposition-dossier

du 30 mars au 15 octobre 2017

30 ans après

LE PROCÈS KLAUS BARBIE

LYON, 1987



Contact presse

Pierre Laporte

Communication

Laurent Joudren

Romain Mangion

Frédéric Pillier

Tél. : 01 45 23 14 14

info@pierre-laporte.com

EN EXCLUSIVITÉ DANS L'EXPOSITION :
L'intégralité des images filmées du
procès, grâce à l'autorisation accordée
par le Tribunal de Grande Instance de
Paris, et le partenariat de l'Ina.

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	p. 3
L'INTERVIEW DE LA COMMISSAIRE	p. 4
L'EXPOSITION	p. 6
AUTOUR DE L'EXPOSITION	p. 12
INFORMATIONS PRATIQUES	p. 14

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 mai 1987 s'ouvre devant la cour d'assises du Rhône le procès de Klaus Barbie, ancien chef de la Gestapo de Lyon durant l'Occupation. C'est le premier procès pour crime contre l'humanité en France. Pour la première fois aussi, en vertu d'une loi voulue par Robert Badinter, alors garde des Sceaux, un procès d'assises est filmé. À l'occasion du 30^e anniversaire de cet événement retentissant, l'exposition retrace le déroulement du procès (37 jours d'audience, 107 témoins, 42 avocats) qui a marqué un tournant dans l'éveil de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et a libéré la parole des victimes.

Militaire allemand, officier SS sous le régime nazi, Klaus Barbie entre en novembre 1942 au Kommando de la SIPO-SD de Lyon, dont il prend rapidement la direction. Il est responsable du département IV, la police secrète d'État, qui dépend du RSHA., l'Office central de sécurité du Reich. À Lyon, il fait régner la terreur, commande des exécutions, des arrestations et des rafles de Juifs, ce qui lui vaut à l'époque le surnom de « boucher de Lyon ». Le 21 juin 1943, il arrête à Caluire Jean Moulin et le torture à mort. Réfugié en Bolivie après-guerre, il sera livré à la justice française le 5 février 1983. Les charges relevées contre lui seront : la rafle de l'Ugif rue Sainte-Catherine du 9 février 1943 (86 personnes arrêtées dont 79 déportées à Auschwitz), la rafle des enfants d'Izieu du 6 avril 1944 (44 enfants de 4 à 17 ans gazés dès leur arrivée à Auschwitz), et le dernier convoi des déportés du 11 août 1944. À l'issue du procès, Barbie est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

Cette exposition propose de découvrir l'intégralité des images filmées du procès, avec l'autorisation du Tribunal de Grande Instance de Paris et le partenariat de l'Ina. Elle rassemble également de **très nombreux documents inédits**, dont ceux qui ont servi à Serge et Beate Klarsfeld pour traquer Barbie, les enquêtes des services secrets, les interrogatoires de l'accusé, les notes du président de la cour d'assises, mais aussi les moyens d'enregistrement des débats (appareil de sténotypie, emplacement des caméras, cassettes d'enregistrement, etc..). La pièce maîtresse de l'accusation, le télégramme envoyé par Barbie après la rafle des 44 enfants d'Izieu et conservé au Mémorial de la Shoah, sera notamment présentée. De larges extraits des audiences et des journaux télévisés de l'époque rendent compte de l'onde de choc provoquée en France et à l'étranger et mettent en lumière le réveil de la mémoire juive et résistante après le procès.

Autour de l'exposition

Un **cycle** de projections et rencontres, des **visites guidées gratuites** certains jeudis à 19h30 et un **site internet dédié**.

Mémorial de la Shoah
17, rue Geoffroy-l'Asnier 75004 Paris
Tél. : 01 42 77 44 72
Métro : Saint-Paul / Hôtel-de-Ville

Ouverture tous les jours sauf le samedi de 10 h à 18 h, et le jeudi jusqu'à 22 h
Entrée libre
www.memorialdelashoah.org

L'INTERVIEW DE DOMINIQUE MISSIKA, COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION

Pourquoi cette exposition, 30 après le procès ?

Ce retour sur le procès Barbie se justifie dans la mesure où il appartient à la mémoire collective de la France. C'est un événement sans précédent, une sorte de « procès spectacle », un moment unique qui marque un basculement. Pour la première fois, un criminel nazi est jugé en France pour crime contre l'humanité. 800 journalistes sont présents, 107 témoins, 42 avocats, et un accusé, l'ancien chef de la Gestapo de Lyon. Ce procès, à la fin des années 80, braque la lumière sur les victimes juives et moins sur les résistants. La France entière est bouleversée par la rafle des 44 enfants d'Izieu et le récit des rescapés d'Auschwitz. Le récit des tortures infligées par Barbie aux résistants et en particulier aux femmes, frappe. L'onde de choc provoqué par ce procès qui dure près de sept semaines est si forte qu'elle donne lieu à une série de livres, de débats, et de films, tout en encourageant le témoignage des survivants dans les écoles et les lycées. C'est un tournant dans la mémoire de l'Occupation.

Qu'avez-vous voulu mettre en avant dans cette exposition ?

Sans la traque de l'ancien criminel nazi par les époux Klarsfeld lancés à sa poursuite de juin 1971 jusqu'à son incarcération à la prison Montluc en février 1983, il n'y aurait pas eu de procès. Nous montrons le formidable périple accompli par Beate et les deux mères, Fortunée Benguigui et Ita-Rosa Halaunbrenner dont les enfants ont été raflés et déportés par Barbie, pour réclamer l'extradition de Klaus Barbie, qui se cache sous

l'identité de Klaus Altmann en Bolivie. Autre document jamais montré au public dans une exposition, l'original du télex d'Izieu conservé au Mémorial dans lequel Barbie annonce à la Gestapo la liquidation de ce foyer d'enfants juifs dans un hameau de l'Ain et leur transfert à Drancy, d'où ils partiront pour Auschwitz. C'est la pièce maîtresse de l'accusation, qui avait déjà été produite au procès de Nuremberg par la France comme preuve des crimes perpétrés par les nazis en France. Outre l'original, on montre la copie authentifiée conservée aux Archives nationales à Washington et les scellés apposés au moment du procès. On découvrira pour la première fois les enquêtes des services secrets, les interrogatoires de l'accusé en 1948 et en 1983, les pièces du dossier de l'instruction, et les notes du président de la Cour d'Assises, et la multitude d'articles, de reportages, de débats à la une des journaux de la presse écrite ou de la télévision.

Premier procès à être entièrement filmé, on pourra voir les 157 heures du procès jamais diffusées jusqu'à aujourd'hui dans leur intégralité et comprendre dans quelles conditions il a été enregistré avec notamment l'emplacement des caméras. Des images inoubliables.

Au titre de la loi du 11 juillet 1985, le procès de Klaus Barbie pour crimes contre l'humanité a donné lieu à un enregistrement. L'Institut national de l'audiovisuel a reçu de l'Etat la mission de conserver, numériser et communiquer au public les images de ce procès, ainsi que celles des procès historiques de Paul Touvier (1994) et Maurice Papon (1997).

Par ordonnance rendue le 19 décembre 2016 sur requête du Mémorial de la Shoah, le président du tribunal de grande instance de Paris a autorisé la reproduction et la diffusion, dans le cadre de l'exposition consacrée au procès de Klaus Barbie au Mémorial de la Shoah du 30 mars au 29 octobre 2017, de l'intégralité des archives audiovisuelles enregistrées lors de ce procès tenu devant la cour d'assises du Rhône du 11 mai au 4 juillet 1987.

L'EXPOSITION

#ExpoProcesKlausBarbie

Commissaires de l'exposition :
Dominique Missika, historienne,
éditrice, productrice, Karen Taieb,
responsable des Archives au
Mémorial de la Shoah.

Recherche et documentation :
Karen Taieb et Sophie Nagiscarde,
Mémorial de la Shoah.

Muséographie : Patrick Absalon.

Scénographie et graphisme :
Emmanuel Labard, David Lebreton,
Juliette Bacle et Antonin Bertrand,
L'Atelier Collectif

Rendez-vous de l'auditorium
Programmation et coordination :
Pauline Dubuisson, assistée de
Julie Lamy



Klaus Barbie
Coll. Serge Klarsfeld

QUI EST KLAUS BARBIE ?

Klaus Barbie né le 15 octobre 1913 à Bad-Godesberg (Rhénanie-Westphalie), rejoint les Jeunesses hitlériennes en 1933. Dès 1935, il est recruté par le Sicherheitsdienst (SD), service de sécurité du parti nazi sous les ordres d'Helmut Knochen, futur chef adjoint de la SIPO-SD en France occupée. Après Amsterdam, Klaus Barbie est envoyé à Lyon et prend la tête de la section IV de la Gestapo (police secrète d'État allemande) qui dépend de l'office central de sécurité du Reich.

À Lyon, il fait régner la terreur, commande des exécutions, des arrestations et des rafles de juifs, ce qui lui vaut à l'époque le surnom de « boucher de Lyon ». Le 21 juin 1943, il arrête à Caluire, Jean Moulin et le torture à mort.

À la Libération, Barbie s'enfuit.

De 1947 à 1951, le contre-espionnage américain (CIC) le recrute et apprécie son expérience du renseignement et son anticommunisme, alors que c'est un criminel de guerre recherché en particulier par la France. En 1952 et 1954, il est même condamné à mort par contumace par le tribunal militaire de Lyon pour arrestations, tortures, pillages, exécutions massives d'otages, et déportations.

Klaus Barbie se réfugie en Bolivie grâce aux Américains où il vit sous le nom de Klaus Altmann et met son sinistre savoir-faire au service de la junte militaire au pouvoir. Le renseignement allemand l'emploie à son tour jusqu'en 1966. Les services secrets américains dupent les Français en prétendant avoir perdu le contact avec leur ancien agent.

Barbie restera fidèle à l'idéologie nationale socialiste jusqu'à la fin de sa vie.

LA TRAQUE (1971-1983)

En juin 1971, le parquet de Munich décide de rendre un non-lieu en faveur du « boucher de Lyon ». Alertés, les époux Klarsfeld se mobilisent pour faire rouvrir son dossier. Ils réunissent une à une les preuves des crimes qu'il a commis en France et pour lesquels il n'a pas déjà été condamné.

Le 20 février 1972, Beate Klarsfeld fait scandale en s'enchaînant sur un banc à La Paz avec Ita-Rosa Halaunbrenner qui a perdu son mari et ses trois enfants du fait de Klaus Barbie.



Beate Klarsfeld et Mme Halaunbrenner enchaînées sur un banc face aux bureaux de Klaus Barbie. Bolivie, 6 mars 1972
Coll. Serge Klarsfeld

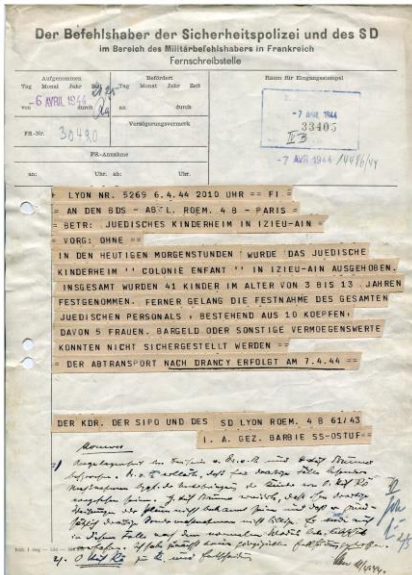
Après les différents refus de la Bolivie d'accorder son extradition, Serge Klarsfeld envisage son enlèvement comme Eichmann, mais le projet n'aboutit pas.

Quand l'ORTF diffuse un entretien réalisé par Ladislas de Hoyos, deux de ses victimes, le résistant Raymond Aubrac et Simone Kaddoshe-Lagrange, déportée à 14 ans, le reconnaissent et confirment qu'Altmann est bien Barbie. Un mandat d'arrêt international est délivré contre lui le 3 novembre 1982. Le changement de régime en Bolivie et la pression du gouvernement finit par aboutir à son expulsion. Il est livré aux autorités françaises en Guyane, à Cayenne. Le 5 février 1983, il arrive à l'aérodrome de Bron et passe sa première nuit à Montluc, lieu de ses crimes, puis il est transféré à la prison Saint-Joseph de Lyon.

L'INSTRUCTION (FÉVRIER 1983-OCTOBRE 1985). LE DOSSIER.

A partir du moment où les crimes de guerre pour lesquels l'accusé a déjà été condamné sont prescrits depuis 1974, il revient au juge d'instruction Christian Riss de rechercher des actes jusque-là ignorés et dont il se serait rendu coupable et susceptibles d'être qualifiés de crimes contre l'humanité, c'est-à-dire « imprescriptibles par nature ». Au terme d'une instruction qui dure deux ans et demi, Klaus Barbie se voit principalement accusé de :

- la rafle au siège de l'Union générale des israélites de France (UGIF) le 9 février 1943, rue Sainte-Catherine à Lyon;
- la déportation des enfants juifs de la colonie d'Izieu dans l'Ain avec cinq adultes le 6 avril 1944 ;
- la déportation d'environ 650 personnes par le dernier train qui quitte Lyon 11 août 1944 sous escorte allemande.



Le Télex d'Izieu

© Mémorial de la Shoah

LES PREUVES DU CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

"Le crime imprescriptible contre l'humanité est constitué (...) par des actes inhumains et des persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition. »

Klaus Barbie assure n'avoir gardé aucun souvenir ni des faits qui lui sont reprochés ni des victimes dont on lui parle. S'il a interrogé des résistants, c'est sans les avoir torturés. Il affirme aussi ignorer le sort réservé à ceux qu'ils déportent. Quarante ans après les faits, on lui oppose, outre des témoins directs, des rapports signés de lui, dont l'un le surlendemain de la rafle de l'UGIF, et l'autre, le soir, au retour de l'expédition à Izieu. De ces pièces qui décrivent les opérations accomplies, comptabilisent les personnes arrêtées, annoncent leur acheminement ", Barbie avec son défenseur, Me Jacques Vergès, affirme qu'il s'agit de faux.



Le dossier d'instruction établi par le juge Riss comporte près de 23 000 pages.

© Archives photo *Le Progrès*

Mais les originaux sont authentifiés. Et, il est établi qu'aucun ordre n'est venu d'ailleurs. A défaut d'un document établissant sa responsabilité dans le départ du dernier convoi de déportés, plusieurs témoins incarcérés à Montluc identifient Barbie et se souviennent de l'avoir vu se rendre dans les cellules pour choisir ceux et celles qui allaient être déportés.

LE PROCÈS



Le président André Cerdini lors du procès. © Archives photo *Le Progrès*.

Le procès Barbie, étant un procès d'assises ordinaire, la loi exige un procès sur les lieux du crime, donc à Lyon. La cour d'assises du Rhône est composée de son président **André Cerdini**, 57 ans, et ses deux assesseurs. **Pierre Truche**, 58 ans, procureur général, assisté de **Jean-Olivier Viout**, 41 ans, substitut général, occupe le siège du ministère public. Les jurés, quatre femmes et cinq hommes, qui pour la plupart n'ont pas connu la guerre, ont été tirés au sort. **On compte 107 parties civiles, 42 avocats, dont 3 pour la défense.** L'accusé bénéficie de deux interprètes.

Le procès a nécessité l'aménagement de la salle des pas-perdus du Palais de Justice de Lyon en salle d'audience pour contenir parties civiles, témoins, journalistes, curieux... En haut, les huissiers, les greffiers et les gardes. Les avocats des parties civiles qui occupent toute la partie droite de l'estrade, à droite du président, sur trois niveaux. A gauche du box aux vitres blindées, l'accusé est entouré de ses interprètes.

Magistrats allemands spécialisés dans la recherche d'anciens nazis et experts de l'organisation et de la persécution des Juifs en France, témoins directs, ayant eu affaire personnellement ou à aux services de l'accusé, témoins de la défense, témoins d'intérêt général dits aussi « grands témoins », experts scientifiques pour authentifier les pièces à conviction, défilent à la barre.

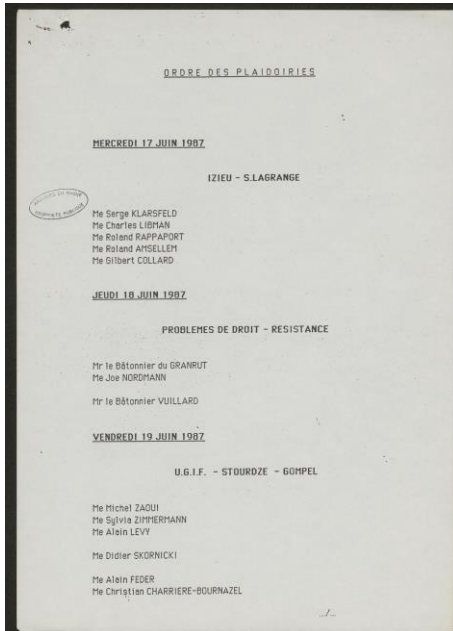
Au terme de 8 semaines d'audience, Barbie a été condamné le 4 juillet 1987 à la réclusion criminelle à perpétuité.

"A toutes les questions portant sur la culpabilité, il a été répondu oui à la majorité d'au moins huit voix..." André Cerdini, président lit le verdict : **Klaus Barbie est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.**



3 avocats des parties civiles : de g. à d., Charles Libman, Serge Klarsfeld et Roland Dumas. © Archives photo *Le Progrès*.

UN PROCÈS MÉDIATIQUE ET FILMÉ



Ordre des plaidoiries des avocats des parties civiles, crédit : Archives départementales du Rhône

« Je suis détenu illégalement...Je n'ai plus l'intention de comparaître devant ce tribunal »

Klaus Barbie, 3e audience

La salle d'audience, 11 mai 1987
Coll. Archives photo, *Le Progrès*

À partir du 3^e jour, Barbie refuse de comparaître. À chaque début d'audience, le président, après avoir constaté l'absence de l'accusé dans son box, dépêche un huissier muni d'une sommation à comparaître, suspend l'audience, attend la réponse, et ordonne de continuer les débats sans Klaus Barbie.

La stratégie de son défenseur Me Vergès dite défense de rupture, consiste traîner le peuple français sur le banc des accusés pour les exactions commises dans ses anciennes colonies et à salir la Résistance en menaçant de révéler les noms de ceux qui lui auraient livré Jean Moulin. Ses fracassantes déclarations déclenchent de vives polémiques mais ses manœuvres de diversion échouent et restent sans suite. Puis, après le refus de comparaître de Klaus Barbie à l'audience, l'intérêt faiblit mais revient en force avec les témoignages des rescapés des camps, en particulier des femmes qui bouleversent la France entière par le récit de leurs souffrances à la barre du tribunal. La tragédie des 44 enfants d'Izieu se retrouve à la une des journaux du monde entier.

A l'initiative du garde des Sceaux de l'époque Robert Badinter, une loi votée le 11 juillet 1985, autorise la présence des caméras dans les prétoires pour les débats qui présentent un « intérêt pour les constitutions d'archives audiovisuelles de la justice ». 145 heures sont enregistrées par quatre caméras fixes, deux de chaque côté, une autre fixée au fond de la salle d'audience et une quatrième derrière le président, face aux témoins. Les bandes enregistrées sont cachetées et acheminées au ministère de la justice à Paris. Plusieurs sténotypistes se relayent pour taper les actes des audiences.



LE RÉVEIL DE LA MÉMOIRE



Croquis de Fortunée Benguigui lors de sa déposition le 2 juin 1987 par Noëlle Herrendtschmidt alors dessinatrice au journal *La Croix*.

© Noëlle Herrendtschmidt

Ce procès libère la parole des victimes et ouvre une nouvelle étape dans la construction de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. TF1 diffuse en quatre soirées Shoah de Claude Lanzmann et le succès est au rendez-vous. Livres, films, documentaires, pièces de théâtre, voyages scolaires dans les camps, rencontres d'élèves avec d'anciens déportés se multiplient dans la foulée.

Fruit de la vague d'émotion soulevée par le procès Barbie, le Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation ouvre ses portes le 15 octobre 1992 dans l'ancienne école du service de santé militaire de Lyon, le n°14 de l'avenue Berthelot où officiait la Gestapo sous l'autorité de Klaus Barbie. Jean-Pierre Melville y tourne des séquences de *L'Armée des ombres*. Un montage de quarante-cinq minutes des dépositions des principaux témoins y est diffusé en boucle.

Grâce à une souscription, la maison où les 44 enfants avaient été raflés est rachetée et le dimanche 24 avril 1994, François Mitterrand, alors président de la République, inaugure la Mémorial des Enfants d'Izieu.

En 2010, la prison de Montluc où se trouvait la sinistre « baraque aux Juifs », devient à son tour un lieu de mémoire.

**« Six millions de mort étaient avec moi aujourd'hui : s'ils ont marqué le jury, j'aurais gagné quelque chose »
Simone Kadoshe-Lagrange, arrêtée par Klaus Barbie et déportée à Auschwitz.**

AUTOUR DE L'EXPOSITION

un minisite internet

En ligne dès le 30 mars 2017, le mini-site internet expo-proces-klaus-barbie.memorialdelashoah.org, complémentaire de l'exposition, présente des images filmées du procès, des ressources et des repères historiques.

visites guidées

Visites guidées gratuites de l'exposition pour les individuels les jeudis 4 mai, 1er juin et 6 juillet et 7 septembre 2017 de 19 h 30 à 21 h. Sans réservation préalable.

Les visites guidées sont aussi proposées sur demande aux groupes.

Tarif : 75 €

Renseignements et réservation :

Tél. : 01 53 01 17 86

cycle de rencontres et de projections

rencontre inaugurale

jeudi 30 mars 2017 → 19 h 30

Retour sur le procès de Klaus Barbie

En présence de Jean-Olivier Viout, ancien adjoint du procureur général, Serge Klarsfeld, ancien avocat des parties civiles, fondateur de l'Association des Fils et Filles des Déportés juifs de France et Alain Jakubowicz, ancien avocat des parties civiles. Animée par Dominique Missika, historienne, éditrice, et commissaire de l'exposition.

rencontre

jeudi 11 mai 2017 → 19 h 30

11 mai 1987. Les 30 ans du procès

En 1987, pour la première fois en France un accusé répond d'un crime contre l'humanité. 30 ans plus tard, quelle est la véritable portée de ce procès ? Quelle place occupe-t-il dans la construction de la mémoire de la Shoah ? Que nous apportent les archives audiovisuelles d'un tel procès ?

En présence de Françoise Banat-Berger, directrice des Archives Nationales, Jérôme Clément, fondateur d'Arte, Denis Salas, magistrat, président de l'Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ), Sorj Chalandon, journaliste et écrivain, et Jean-Marie Cavada, journaliste.

Animée par Dominique Missika, commissaire de l'exposition.

Tarifs : 5 €/3 € sauf séance inaugurale gratuite.
3 séances achetées = 3 € la séance
Achat des places sur place au Mémorial de la Shoah ou sur www.memorialdelashoah.org

projection

dimanche 14 mai 2017 à 14 h

Hôtel Terminus

Klaus Barbie, sa vie et son temps

de Marcel Ophüls

(Allemagne, France, États-Unis, documentaire, 256 mn, JW Production, 1988)

Mené comme une enquête policière, pendant 2 ans et avec plus de 80 personnes interviewées dans le monde entier, Hôtel Terminus met en lumière des témoignages inédits sur la personnalité, les crimes et la traque de Klaus Barbie.

En présence du réalisateur et Samuel Blumenfeld, journaliste au Monde.

projection

dimanche 21 mai 2017 à 14 h

Moi, petite fille de 13 ans :

Simone Lagrange témoigne d'Auschwitz

d'Élisabeth Coronel, Florence Gaillard et Arnaud de Mezamat
(France, documentaire, 89 mn, Abacaris Films, 2009)

Déportée à l'âge de treize ans, Simone Lagrange est une survivante d'Auschwitz-Birkenau et l'un des témoins majeurs du procès Barbie. Le film recueille son récit. Dans la vigueur de sa parole, se retrouvent l'enfant qu'elle était, autant que la révolte et la ténacité qui ont toujours été siennes.

En présence des réalisateurs.

projection

dimanche 21 mai 2017 à 16 h 30

Klaus Altmann alias Barbie

La seconde vie du « boucher de Lyon »

de Peter F. Müller et Michael Mueller

(France, documentaire, 52 mn, Filmfabrik, Arte, 2015)

En 1983, Klaus Barbie rédige sa biographie en prison à Lyon. En 180 pages, il retrace son parcours au bénéfice de services secrets internationaux, de dictatures d'Amérique latine, de filières d'anciens nazis et de trafiquants d'armes, de devises et de drogues. Grâce à des archives inédites émanant d'agences de renseignement occidentales et des autorités boliviennes, les activités de Barbie et les complicités dont il a bénéficié sont reconstituées avec précision.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier 75004 Paris

Tél. : 01 42 77 44 72 Fax : 01 53 01 17 44

www.memorialdelashoah.org

contact@memorialdelashoah.org

Ouverture

Tous les jours sauf le samedi, de 10 h à 18 h, et le jeudi jusqu'à 22 h.

Accès

Métro : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville (ligne 1), Pont-Marie (ligne 7)

Bus : 96, 69, 76, 67, Balabus

Parcs de stationnement :

Baudoyer, place Baudoyer ;

Lobau, rue Lobau

Facilités d'accès pour le public handicapé.

Tarifs :

Exposition : entrée libre

Musée : entrée libre

Le Mémorial de la Shoah est partenaire agréé du ministère de l'Éducation.

Il bénéficie du soutien permanent de :

- la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,
- la Mairie de Paris,
- le Conseil régional d'Île-de-France,
- la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture et de la Communication,
- la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense,
- le ministère de l'Éducation nationale nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- la Fondation philanthropique Edmond J. Safra,
- SNCF-principale entreprise partenaire,
- Le Programme Europe pour les Citoyens.